

Jubilé 2025 : annulation de la dette écologique

Au cours des dernières décennies, le concept de *dette écologique* s'est imposé comme une clé efficace pour interpréter les injustices environnementales à l'échelle mondiale.

Traditionnellement, le terme « dette » est associé à la situation financière de nombreux pays en développement endettés auprès des économies industrialisées. Cependant, ce discours oublie un aspect fondamental : tout au long de l'histoire, d'une part, les pays les plus industrialisés ont été responsables de la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre, ce qui a contribué au phénomène bien connu du réchauffement climatique, et d'autre part, ils ont également développé leur prospérité par l'exploitation intensive des ressources naturelles dans les pays en développement, bien souvent au détriment des communautés et des écosystèmes locaux.

C'est précisément ce déséquilibre qui a conduit de nombreuses personnes à penser que les pays en développement disposent d'un véritable *crédit écologique* vis-à-vis des pays plus industrialisés, qui devrait au moins partiellement compenser la dette financière qui pèse sur eux. Dans cette optique, une mesure concrète pourrait être l'activation de mécanismes de restructuration de cette dette qui reconnaissent l'existence de deux formes de dettes interconnectées qui marquent notre époque : l'une économique, l'autre environnementale. Ces mécanismes pourraient être développés dans le cadre de la nécessaire réforme du système financier européen.

Retenant la tradition jubilaire d'annulation des dettes, le Pape François a relancé, dans la bulle d'indiction du Jubilé 2025¹, l'appel à l'annulation des dettes pour les pays les plus pauvres, appelant à une nouvelle architecture financière internationale globale qui reconnaisse le crédit écologique dû aux pays en développement.

Dette financière et dette écologique : « les deux faces d'une même pièce »

Il y a, en effet, une vraie “dette écologique”, particulièrement entre le Nord et le Sud, liée à des déséquilibres commerciaux, avec des conséquences dans le domaine écologique, et liée aussi à l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles, historiquement pratiquée par certains pays (Laudato Si, 51).

La dette financière et la dette écologique représentent aujourd'hui deux dimensions profondément imbriquées, au point qu'elles sont « les deux faces d'une même pièce qui hypothèquent l'avenir »². Toutes deux reflètent un déséquilibre des relations de pouvoir entre le Nord et le Sud, enracinées dans une longue histoire d'inégalité, d'exploitation et de dépendances structurelles.

¹ Cf. Pape François, [Bulle d'indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025, *Spes non confundit*](#), 9 mai 2024.

² Pape François, [Message à la COP29 sur le climat, Bakou](#), 11 novembre 2024.

La crise de la dette qui touche aujourd'hui la plupart des pays en développement trouve son origine dans l'héritage du colonialisme. Après avoir accédé à l'indépendance au cours du XXe siècle, de nombreux États se sont retrouvés confrontés à d'anciennes dettes et ont dû recourir à de nouveaux emprunts pour garantir les services essentiels et les infrastructures de base. Cette situation a engendré une dépendance chronique à l'égard des grandes institutions financières internationales, alimentant ce que l'on appelle le *piège de la dette* : un cercle vicieux dans lequel le remboursement des intérêts draine des ressources publiques vitales, au détriment du financement des services de base tels que la santé et l'éducation, entravant toute possibilité réelle de développement autonome. Il convient également de noter que, même avant la pandémie COVID-19, de nombreux pays en développement se trouvaient déjà dans une situation de surendettement³.

Parallèlement, une « dette écologique » complexe et difficile à quantifier s'est accumulée. Les responsabilités des États dans le réchauffement climatique sont différentes, notamment en ce qui concerne leurs émissions historiques, qui varient considérablement d'un pays à l'autre et d'un groupe de pays à l'autre. Près de 80 % des émissions historiques cumulées dues aux combustibles fossiles et au changement d'affectation des sols proviennent des pays du G20, les contributions les plus importantes étant celles de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne, tandis que les pays les moins industrialisés ont contribué à hauteur de 4 %⁴.

Ces chiffres mettent en évidence une profonde inégalité dans la répartition des causes et des effets du changement climatique. D'où le plaidoyer maintes fois répété du Saint-Siège qu'il serait juste de trouver les moyens appropriés d'annuler les dettes financières qui pèsent sur les différents peuples, prenant également en compte la dette écologique qui leur est due.

Les populations les moins responsables de la crise climatique sont aujourd'hui celles qui en subissent les conséquences les plus graves. La pénurie d'eau, la perte de biodiversité, la pollution et les déplacements forcés causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et la détérioration progressive des écosystèmes affectent particulièrement les communautés du Sud, déjà marquées par de profondes vulnérabilités structurelles. Ne disposant pas des ressources économiques et infrastructurelles nécessaires pour s'adapter ou réagir, ces populations sont confrontées aux coûts les plus élevés d'une crise qu'elles n'ont pas contribué à générer.

La transition verte et numérique est un facteur majeur d'aggravation de la dette écologique. Bien que présentée comme une réponse durable à la crise environnementale, cette transformation technologique et industrielle risque de reproduire, plutôt que de surmonter, les logiques extractives et les inégalités structurelles qui ont historiquement marqué les relations entre le Nord et le Sud. En effet, l'augmentation de la demande mondiale en matières premières essentielles génère de nouvelles pressions extractives, largement concentrées dans les territoires du Sud, qui ne bénéficient souvent pas d'une protection

³ Cf. [UNCTAD, Actualité, 17 mars 2025, https://unctad.org/fr/news/crise-de-la-dette-la-dette-extérieure-des-pays-en-développement-atteint-le-chiffre-record-de](https://unctad.org/fr/news/crise-de-la-dette-la-dette-extérieure-des-pays-en-développement-atteint-le-chiffre-record-de)

⁴ Cf. PNUE, Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, <https://www.unep.org/interactives/emissions-gap-report/2023/fr/>

environnementale et sociale adéquate. Des écosystèmes entiers sont compromis pour alimenter les chaînes de production qui approvisionnent les marchés des pays les plus riches, lesquels continuent de récolter les principaux bénéfices économiques, tandis que le coût environnemental et humain retombe sur les communautés locales.

Comprendre la signification de la dette écologique : une perspective de justice, de responsabilité et de solidarité

La non-durabilité croissante de la dette est l'un des nœuds structurels qui alimentent les inégalités économiques et sociales à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'Église catholique a attiré à plusieurs reprises l'attention sur cette question, reconnaissant ses profondes implications humaines, sociales et morales.

Depuis le Jubilé de l'an 2000⁵, et avec une urgence renouvelée en ce Jubilé de l'espérance⁶, la demande de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres a été présentée par l'Église non pas comme un acte de générosité et de solidarité, mais comme une demande de justice, fondée sur la prise de conscience des déséquilibres systémiques et des relations économiques profondément asymétriques entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Dans ce contexte, l'enseignement du Pape François a donné une nouvelle importance au concept de *dette écologique*, l'intégrant dans la pensée sociale de l'Église comme une clé éthique et politique pour lire les responsabilités historiques liées à la crise climatique. Cette prise en compte remet en question non pas la charité, mais la nécessité de corriger les injustices structurelles et de surmonter les modèles de développement non durables.

L'engagement de l'Eglise pour la reconnaissance de la dette écologique se traduit donc par une invitation concrète à construire une nouvelle alliance entre les peuples, basée sur des règles économiques profondément réformées et sur un modèle de développement humain intégral réellement durable, capable de conjuguer le souci de la création, la justice environnementale et la promotion de la paix. Une nouvelle alliance qui conduise à la mise en œuvre de divers principes de la Doctrine sociale de l'Église, tels que les principes de : promotion et partage du *bien commun*, *responsabilité* - y compris à l'égard du changement nécessaire des styles de vie et des modèles de production et de consommation -, *justice sociale*, *solidarité*, *subsidiarité*, *participation*, *équité intra- et intergénérationnelle*, *sauvegarde et soin de la création*, *prudence et précaution*, *accès aux biens premiers* - y compris *l'éducation à l'écologie intégrale* -, *destination universelle des biens et des fruits de l'activité humaine*.

Lignes directrices pastorales

La célébration du Jubilé réactualise l'ancienne conscience biblique de la nécessité de nouveaux départs, sous le signe de la restitution et de la redistribution, de la rédemption et de la libération. L'annulation des dettes, la libération des prisonniers, la redistribution des terres sont les symboles d'une justice qui reflète

⁵ Cf. Saint Jean-Paul II, [Bulle d'indiction du Grand Jubilé de l'an 2000 *Incarnationis mysterium*](#), 29 novembre 1998, n° 12, et [Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*](#), 6 janvier 2001, n° 14.

⁶ Cf. Pape François, *Spes non confundit*, n° 16.

la souveraineté de Dieu sur la terre, une puissance de vie qui élargit les horizons. La propension humaine à l'accumulation, à la compétition et à l'affirmation de ses propres raisons s'oppose ainsi à un besoin plus humain de reconnaître la dette de chacun envers le Créateur et les créatures, sans lesquels la survie n'est pas possible. Les lettres encycliques *Laudato si'* et *Fratelli tutti* ont remis au centre l'interdépendance à laquelle chaque individu et chaque communauté humaine sont redevables. Tout demande un changement de cap profond, qui interpelle la conscience des croyants et des non-croyants, et surtout leur cœur, comme le souligne la dernière lettre encyclique du Pape François, *Dilexit nos* : « Ce n'est qu'à partir du cœur que nos communautés parviendront à unir leurs intelligences et leurs volontés, et à les pacifier pour que l'Esprit nous guide en tant que réseau de frères ; car la pacification est aussi une tâche du cœur »⁷.

Dans ce contexte, l'imbrication de la dette financière et de la dette écologique acquiert une importance pastorale, engageant les Églises particulières des pays les plus industrialisés et des pays en voie de développement à prendre conscience, à consolider les liens de réciprocité et d'entraide et à se positionner de manière prophétique dans le débat public. L'attention est en effet détournée, dans de nombreux pays, par de grandes questions qui remettent en cause les modèles de croissance, les concentrations de richesse et les contradictions du droit, en suggérant des changements de paradigme courageux. Le paradigme de l'écologie intégrale, de la fraternité et de l'amitié sociale engage à une application de la doctrine sociale de l'Église dans les différents contextes et les défis réels auxquels les personnes sont exposées sous toutes les latitudes dans cette conjoncture historique. Un paradigme qui peut nourrir une profonde conversion écologique intégrale « personnelle et communautaire »⁸, qui, en plus d'exiger la participation consciente et responsable des individus et des communautés, implique pour les chrétiens de « laisser jaillir toutes les conséquences de leur rencontre avec Jésus-Christ sur les relations avec le monde qui les entoure »⁹.

L'invitation à consolider les liens de connaissance et de coopération entre les Églises locales du monde, en profitant également de la facilité avec laquelle les nouvelles technologies permettent les rencontres entre les personnes et les groupes, est une expression fondamentale de la catholicité et de la synodalité. Les jeunes, en particulier, méritent d'être placés au centre d'une nouvelle saison missionnaire. Ainsi, le Pape Léon XIV nous invite à « réfléchir ensemble à une possible annulation de la dette publique et de la dette écologique » en indiquant que nous devons « être des bâtisseurs de ponts d'intégration [...] en travaillant pour la justice écologique, sociale et environnementale ».¹⁰

⁷ Pape François, [Lettre encyclique Dilexit nos](#), n° 28.

⁸ Cf. Pape François, [Lettre encyclique Laudato si'](#), n° 216.

⁹ Pape François, [Lettre encyclique Laudato si'](#), n° 217.

¹⁰ Pape Léon XIV, [Message vidéo à l'occasion de la réunion de quelque 200 universités à Rio de Janeiro sur Laudato Si'](#), Université catholique pontificale de Rio de Janeiro (PUC-Rio), 20-24 mai 2025.